



Syndicat des Eaux et d'Assainissement de Langoiran

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LANGOIRAN

Exercice 2020

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

(Article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Mise en forme par la société ICARE -
Ingénieur Conseil Eau et Assainissement
109 Avenue Blaise Pascal
33160 Saint Médard en Jalles
Tél : 06 28 77 16 49
email : icare.salin@gmail.com

SOMMAIRE

I - OBJET DU DOCUMENT.....	3
II - CARACTÉRISATION GÉNÉRALE DU SERVICE.....	3
II.1 - TERRITOIRE DESSERVI.....	3
II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT.....	3
II.2.1 - Prestations à la charge du délégataire.....	3
II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité.....	4
II.3 - LES ABONNÉS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT.....	4
II.3.1 - Généralités.....	4
II.3.2 - Schéma d'assainissement – Taux de raccordement.....	5
II.3.3 - Abonnés industriels.....	5
III - LE RÉSEAU DE COLLECTE.....	5
III.1 - LES OUVRAGES STRUCTURANTS DU RÉSEAU.....	5
III.2 - CONTRÔLE ET ENTRETIEN DU RÉSEAU.....	6
III.3 - REJETS NON DOMESTIQUES.....	6
IV - LES STATIONS D'ÉPURATIONS.....	7
IV.1 - LA STATION DE LESTIAC – COMMUNES DE LESTIAC, PAILLET ET LANGOIRAN (PARTIEL).....	7
IV.2 - LA STATION DE LE TOURNE / LANGOIRAN – COMMUNES DE LE TOURNE, TABANAC ET LANGOIRAN.....	8
IV.3 - LA STATION DE CAPIAN – COMMUNE DE CAPIAN.....	10
IV.4 - LA FILIÈRE BOUES.....	11
V - LES TRAVAUX ET PROJETS.....	12
VI - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE.....	12
VI.1 - LES INDICES GÉNÉRAUX.....	12
VI.2 - INDICES CONCERNANT LES RÉSEAUX.....	12
VI.2.1 - Les indices concernant les abonnés.....	13
VII - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE.....	14
VII.1 - TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT.....	14
VII.1.1 - Préambule.....	14
VII.1.2 - La part de la collectivité.....	15
VII.1.3 - La part de l'exploitant.....	15
VII.1.4 - Les taxes.....	15
VII.1.5 - Récapitulatif.....	15
VII.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE.....	18
VII.2.1 - Les recettes du service de l'Assainissement.....	18
VII.2.2 - Compte administratif.....	18
VII.2.3 - Évolution de la dette.....	19
VIII - SYNTHÈSE GÉNÉRALE.....	20
Annexe	
A1 – Fiche de synthèse des indices de performance	21
A2 – Informations Agence de l'Eau	25

I - OBJET DU DOCUMENT

Un document
de synthèse
pour les élus
et les usagers

Ce présent rapport a pour objet de répondre aux obligations de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement eaux usées doit être présenté à l'assemblée délibérante et mis à la disposition du public.

Ce document a aussi pour objet de présenter de manière synthétique le fonctionnement et les caractéristiques principales du service et servir d'outil de communication librement consultable par tous. Il est conforme à l'annexe VI du CGCT modifiée par le décret du 2 mai 2007.

Il intègre les modifications apportées par la Loi du 12 Juillet 2010, dite Loi Grenelle II.

II - CARACTÉRISATION GÉNÉRALE DU SERVICE

II.1 - TERRITOIRE DESSERVI

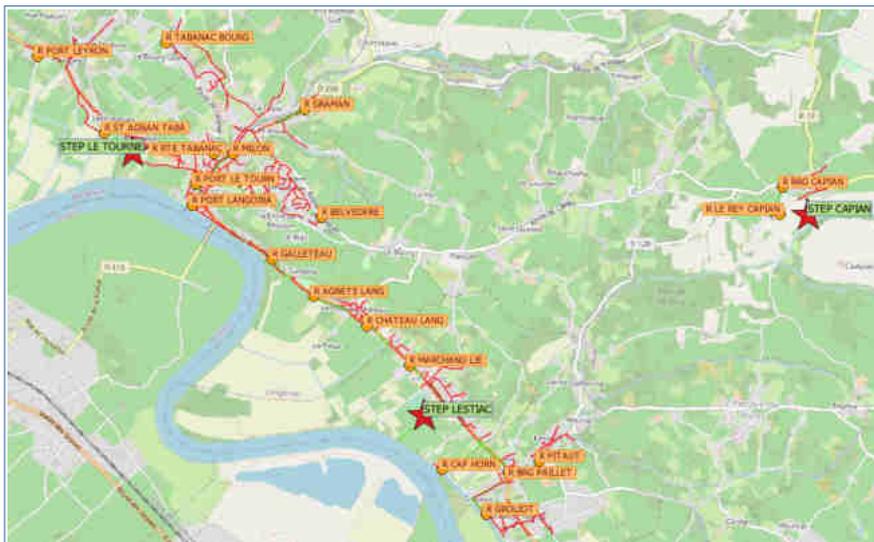
Le SIAEPA de Langoiran regroupe les communes de Langoiran, Capian, Le Tourne, Lestiac sur Garonne et Tabanac. Depuis le 1^{er} janvier 2013, les communes de Paillet et Villenave de Rions sont rattachées au SIAEPA.

Toutes les communes ont des habitations à la fois en assainissement collectif, objet du présent document, et en assainissement non collectif (ANC)

Situé au Sud Ouest du département de la Gironde, dans la zone dénommée "entre deux mers", il se caractérise par un habitat de type rural, avec de gros bourgs et un habitat diffus. L'économie est tournée principalement vers la viticulture et l'exploitation forestière.

Le nombre d'abonnés au réseau d'assainissement est de 2 020, soit environ 4 525 habitants.

La population totale du SIAEPA est d'environ 7 000 habitants (INSEE) représentant 3 277 abonnés au réseau eau potable.



2 020 abonnés
représentant
environ 4 525
habitants

II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Le Syndicat de Langoiran a délégué la gestion de l'ensemble des équipements du réseau de collecte et de traitement des eaux usées à la Société Nantaise des Eaux par un contrat d'affermage débuté le 1^{er} janvier 2013 pour une durée de 12 ans. La société SUEZ a repris cette société et le contrat depuis le 1^{er} janvier 2017. Le contrat devrait se terminer fin 2024.

L'entretien et l'exploitation du service incombent au délégataire, tout comme le renouvellement des matériels électriques et mécaniques. Pour sa part, la Collectivité organise et finance l'extension, le renouvellement ou le renforcement du réseau et de tous les ouvrages de génie civil du service.

La répartition des tâches est donc la suivante :

II.2.1 - Prestations à la charge du délégataire

Gestion des abonnés :	Mise en service des branchements – Établissement du contrat – Remise du règlement du service ; Accueil des usagers ; Émission des factures, traitement des réclamations et contentieux ; Vérification de la bonne réalisation des raccordements.
Gestion du service :	Fonctionnement, surveillance et entretien des ouvrages ; Astreintes ; Traitement des informations et interventions pour les pannes ; Mise en service des nouvelles canalisations et des ouvrages de traitement ;

Le nouveau
contrat de
délégation de
2013 a été repris
en 2017 par la
société SUEZ
après fusion
avec Nantaise
des Eaux

Une répartition
des tâches entre
le gestionnaire
et la collectivité

Analyses et suivi de la qualité de l'eau épurée et du fonctionnement des stations ;
 Gestion des boues des stations ;
 Intervention pour désobstruer le réseau.

Renouvellement :

Des installations électriques, des télégestions, des pompes
 Des portes, clôtures, portails, peintures des ouvrages
 Des compteurs, des branchements

Divers :

Des installations de traitement hors génie civil
 Fourniture et mise à jour des plans
 Campagne de recherche des eaux parasites
 Participation à l'élaboration des programmes d'investissement
 Avis sur les raccordements futurs dont lotissements

II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité

Investissement :

Financement des travaux d'extension et renforcement des ouvrages et des canalisations ;
 Mise aux normes des ouvrages lors des modifications de la réglementation ;
 Déplacement des conduites

Renouvellement :

Des ouvrages de génie civil
 Des canalisations et ouvrages accessoires

II.3 - LES ABONNÉS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

II.3.1 - Généralités

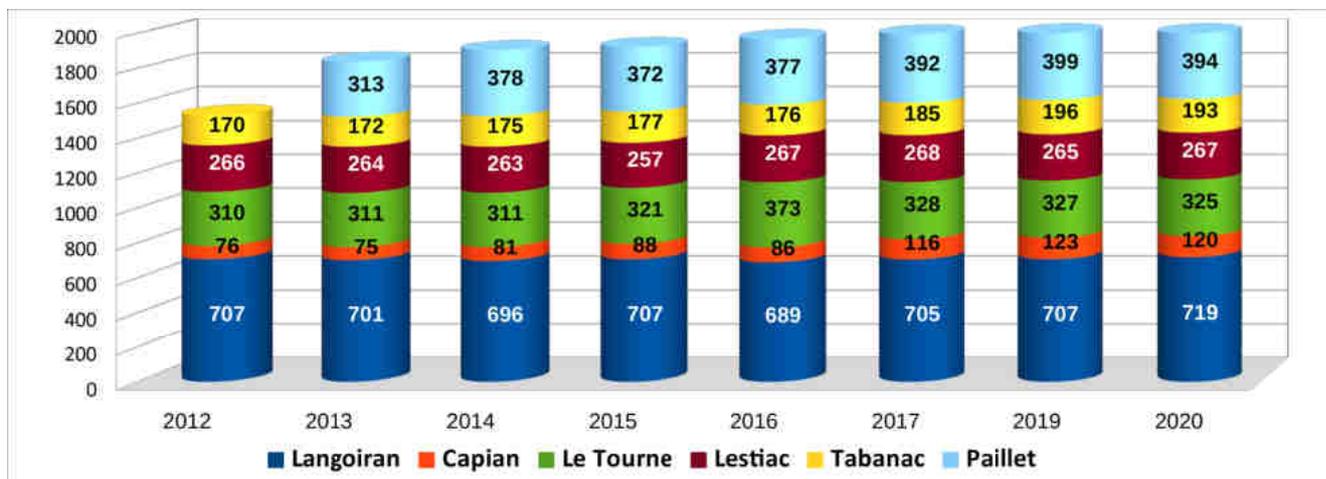
Sur la population totale des sept communes, soit 7 000 habitants (donnée INSEE), correspondant à 3 277 abonnés au service de l'eau potable, soit 2,24 habitants/abonné, le service d'assainissement dénombre seulement 2 020 clients raccordés au réseau de collecte, soit environ 4 525 habitants représentant environ 62 % de la population.

Par rapport à 2019, il n'y a au total qu'un seul abonné de plus en 2020.

Les progressions du nombre d'utilisateurs facturés (au 31 décembre) sont les suivantes (absence de données en 2018) :

Une augmentation d'un seul abonné entre 2019 et 2020

	Valeur 2016	Valeur 2017	Valeur 2018	Valeur 2019	Valeur 2020	Progression 2019/2020	
Langoiran	689	705	/	707	719	12	1,7%
Capian	86	116	/	123	120	-3	-2,4%
Le Tourne	373	328	/	327	325	-2	-0,6%
Lestiac	267	268	/	265	267	2	0,8%
Paillet	377	392	/	399	394	-5	-1,3%
Tabanac	176	185	/	196	193	-3	-1,5%
TOTAL	1 968	1 994	2 001	2 017	2 018	1	0,0%



II.3.2 - Schéma d'assainissement – Taux de raccordement

62 % des logements sont raccordés au service de l'assainissement collectif

Conformément à l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat a fait réaliser en 1998 un schéma d'assainissement qui a été approuvé après enquête publique.

Des mises à jour de ces schémas ont été réalisées ces dernières années.

Sur les 3 259 abonnés au réseau d'eau potable, seul 62 % sont concernés par l'assainissement collectif, les autres dépendants du service de l'ANC.

Les données du délégataire montrent 19 abonnés raccordables mais non raccordés, soit un taux de raccordement de 99 %.

Les éléments sur l'auto-contrôles des stations d'épuration donnent les résultats suivants :

Secteur	Nord	Centre	Ouest	Total
Station épuration	Le Tourne	Lestiac	Capian	
Communes concernées	Le Tourne, Langoiran Nord, Tabanac	Lestiac, Paillet, Langoiran sud	Capian	
Population secteur	3 708	2 200	753	6 661
Abonnés eau	1 767	1 034	296	3 097
Habitants / abonnés	2,10	2,13	2,54	2,15
Client assainissement	1 109	791	120	2 020
Habitants raccordés	2 327	1 683	305	4 315
Taux de raccordement	62,8 %	76,5 %	40,5 %	65,2 %

(nota : les chiffres proviennent de sources différentes des valeurs ci-dessus)

II.3.3 - Abonnés industriels

L'exploitant n'indique pas de raccordement d'industriel faisant l'objet d'une convention.

III - LE RÉSEAU DE COLLECTE

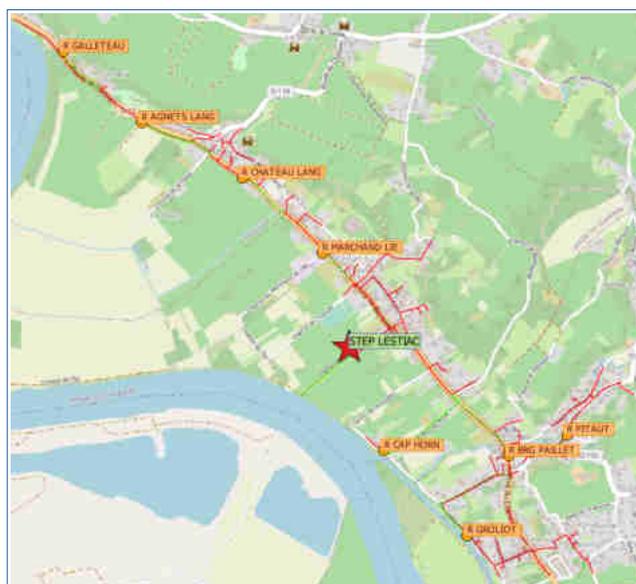
III.1 - LES OUVRAGES STRUCTURANTS DU RÉSEAU

Un réseau 30,6 km de canalisations gravitaires

Le linéaire gravitaire total est de 30,6 km et celui des refoulements de 6,0 km, en légère augmentation.

Tous les postes de refoulement sont désormais équipés en télégestion ce qui permet au gestionnaire d'être averti en temps réel des problèmes et d'intervenir en conséquence.

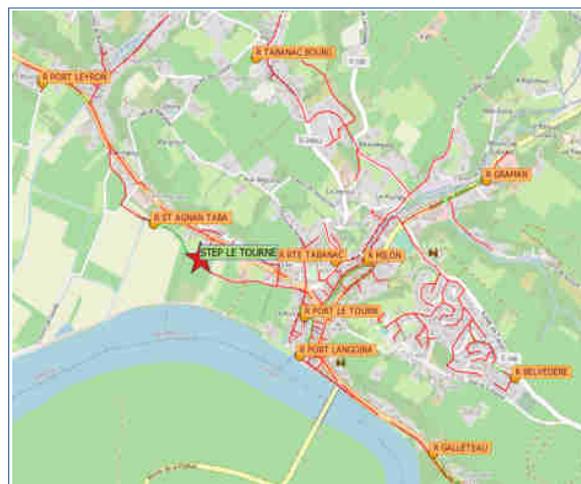
Le réseau de collecte est divisé en trois entités principales aboutissant chacune à une station d'épuration, à savoir :



3 stations d'épuration et 20 postes de refoulement

Station de Lestiac : Regroupe des abonnés de Lestiac et d'une partie de Langoiran (zone sud-est le long de la départementale). Ce réseau comprend 5 postes de refoulement non compris celui en entrée de station. Elle reçoit aussi des effluents venant de Paillet avec 3 postes supplémentaires. Le réseau de 14 km dessert 791 abonnés.

Station de le Tourne : Communes de Le Tourne et Tabanac, et partie Nord Ouest de Langoiran. Ce réseau comprend 10 postes de refoulement. Le réseau gravitaire de 20,1 km dessert 1 102 abonnés soit environ 2 320 habitants



Station de Capian : Station desservant le bourg de la commune de Capian avec 2 postes de refoulement.



III.2 - CONTRÔLE ET ENTRETIEN DU RÉSEAU

L'exploitant indique des opérations de curage et d'inspection des réseaux . Ces opérations de contrôle visent à prévenir les dysfonctionnements et les défauts du réseau.

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Curage préventif						
Valeur (en m)	1 150	320	264	1 333	2 914	1 218
Evolution		-72,2%	-17,5%	404,9%	118,6%	-58,2%
Taux de curage	3,83%	1,07%	0,88%	4,40%	9,52%	3,98%
Inspections						
Passage caméra (en m)	150	0	264	1 230	2 110	1 218
Tests à la fumée (en m)						
Renouvellement de canalisation						
Par la collectivité	495		45	278	0	0
Contrôle des branchements						
Conforme	1	6				
Non conforme	2	2				
Total	3	8	30	3	6	3

Des vérifications, des curages et des nettoyages de réseau.
Des renouvellements engagés par la collectivité

Il est précisé que aucun secteur n'a nécessité plus de deux interventions dans l'année contre 6 en 2016 (idem en 2018).

Le taux de points noirs est donc de 0 %, en très forte baisse.

L'exploitant ne donne pas d'indications utilisables sur la conformité des branchements.

L'exploitant ne donne pas d'information sur la localisation d'éventuels problèmes liés à l'H₂S.

Le rapport signale des entrées d'eaux parasites sur le réseau sans en préciser la localisation.

III.3 - REJETS NON DOMESTIQUES

Il n'est indiqué aucune autorisation de déversement d'établissements industriels ou de rejet non domestique.

IV - LES STATIONS D'ÉPURATIONS

IV.1 - LA STATION DE LESTIAC – COMMUNES DE LESTIAC, PAILLET ET LANGOIRAN (PARTIEL)

Cette station d'une capacité nominale de 2 000 équivalents habitants fonctionne sur le principe des boues activées. Elle a été mise en service en 1992.

Elle dessert les communes de Lestiac, Paillet et le secteur du Pied du Château sur Langoiran.

Après traitement, son rejet s'effectue vers la Garonne. La filière boues retenue est celle d'une déshydratation par machine mobile puis transfert vers un centre de compostage. Il est aussi fait parfois usage des lits de séchage.

La Police de l'Eau a modifié les conditions de gestion de cette station d'épuration par un arrêté préfectoral en date du 8 janvier 2019. Cet arrêté modifie légèrement la norme de rejet sur la DBO5 mais surtout impose à la collectivité :

- La réalisation d'une étude diagnostique : prévue en diagnostic permanent en 2021
- La mise en œuvre d'un programme d'actions correctives sur la station:prévu en 2021
- La mise en place d'un programme de réhabilitation des réseaux de collecte pour réduire les entrées d'eaux parasites : programme en cours d'élaboration

Cette station a fait l'objet en 2020 de 12 contrôles d'une journée par l'exploitant et de 1 visite de l'auto contrôle du SATESE. Les résultats sont les suivants :

Tableau 1 : Pollution reçue - Taux de saturation

Paramètres	Capacité nominale	Charges moyennes reçues			Taux moyen de saturation	
		2019	2020	% évol	2019	2020
Équivalent habitant	2 000	1 114	1 217	9,18%	55,7%	60,8%
Volume (m3/j)	300	209	219	4,78%	69,7%	73,0%
DBO5 (kg/j)	120	67	66	-1,49%	55,8%	55,0%
DCO (kg/j)	220	154	199	29,22%	70,0%	90,5%
MES (kg/j)	180	66	62,4	-5,45%	36,7%	34,7%
Azote (kg/j)	30	16	18,4	15,00%	53,3%	61,3%
Phosph. (kg/j)	8	2	1,7	-15,00%	25,0%	21,3%

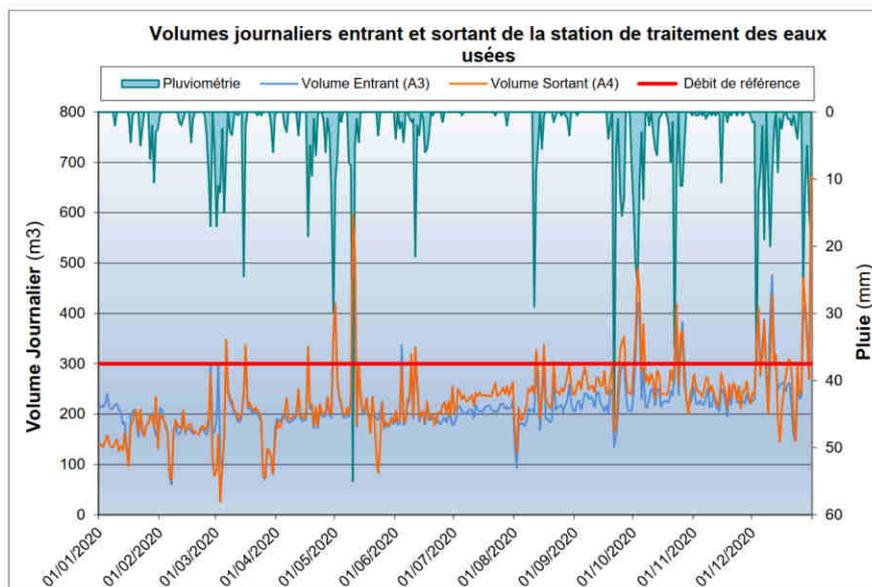
Nota : Le calcul de la charge en équivalent habitants est fait sur les valeurs DBO5, DCO et MES

Ces valeurs montrent un taux moyen de saturation de 61 %, ce qui laisse de la place pour de nouveaux abonnés. On constatait depuis 2011 une augmentation de la moyenne des charges entrantes puis une baisse en 2014 et 2015, et une reprise en 2016. Hormis en 2016, les valeurs sont en légère hausse depuis 2019. La synthèse 2020 du délégataire indique que 791 abonnés, soit 1 708 habitants, sont raccordés à cette station. On constate donc que la charge arrivant réellement correspond à moins de 70 % du calcul théorique. On peut donc supposer que certains abonnés ne sont pas ou mal raccordés.

Les charges mesurées sur la station sont assez variables selon le bilan, comme en 2019, sans qu'il puisse être trouvé une explication.

La station a reçu un total de 80 096 m³ en 2020 (76 280 m³ en 2019 et 71 455 m³ en 2018) soit une moyenne de 219 m³/jour ou 73 % de la capacité de la station.

Le volume maximal journalier mesuré dépasse les 630 m³/j alors qu'il a déjà dépassé les 950 m³/j dans le passé. Aucun des 12 bilans n'a été effectué



Des obligations réglementaires en cours de mise en œuvre

La station de Lestiac n'est saturée qu'à 61 % de sa capacité nominale, en légère augmentation

Les entrées d'eaux parasites sont moins présentes depuis 2014

en période de surcharge hydraulique. Le SATESE indique 30 jours de dépassements débit nominal (25 jours en 2019 et 8 en 2018).

Des dépassements de débit peu important par fortes pluies

Le SATESE et le délégataire signalent des valeurs inexactes mesurées en sortie en raison d'un mauvais réglage du débitmètre, qui est en plus sensible à la marée. Il indique aussi des dysfonctionnements récurrents des moyens d'autosurveillance.

Le SATESE précise que le taux de boues dans l'ouvrage est trop important et signale quelques dysfonctionnements dont un arrêt long de la turbine d'aération et une faible efficacité du dégrilleur.

Les pluies fortes provoquent des débits importants en entrée de station mais on ne constate pas trop l'influence de la nappe haute en période hivernale.

Les chiffres suivants correspondent à l'arrêté en vigueur en 2019 (nouvel arrêté).

Tableau 2 : Performance du traitement – Rendements (valeurs sur 12 bilans)

Paramètres	Qualité du rejet			Rendement de la station			Conformité
	Normatif	Moyen	Moins bon	Normatif	Moyen	Moins bon	
Volume	300,0 m3/j	219,0 m3/j	262,0 m3/j	/	/	/	/
DBO5	25,0 mg/l	11,2 mg/l	82,4 mg/l	80%	96,4%	76,9%	OUI
DCO	125,0 mg/l	64,0 mg/l	341,0 mg/l	75%	92,2%	71,0%	OUI
MES	30,0 mg/l	18,0 mg/l	150,0 mg/l	90%	95,0%	75,0%	OUI
Azote	/	26,0 mg/l	62,0 mg/l	90%	68,0%	36,0%	/
Phosphore	/	5,3 mg/l	9,0 mg/l	90%	68,0%	58,0%	/

La qualité du rejet est bonne sauf sur la mesure de décembre qui conduit à un déclassement de la station d'épuration. Les mauvais résultats sur la qualité du rejet sur cette mesure résulte d'une panne du clarificateur quelques jours avant, avec des rejets de boues. La Police de l'Eau considère que cette mesure a été faite dans des conditions non représentatives et n'en tient pas compte dans son jugement de la conformité.

La Police de l'Eau a indiqué le 25 août 2021 que pour l'année 2020, la station était conforme en collecte, traitement et en performance. Elle a cependant mis en demeure le Syndicat de faire des études (diagnostic) et des travaux.

IV.2 - LA STATION DE LE TOURNE / LANGOIRAN – COMMUNES DE LE TOURNE, TABANAC ET LANGOIRAN

Cette station a désormais une capacité nominale de 3 000 équivalents habitants (après les travaux d'extension entrepris en 2019).

Après traitement, son rejet rejoint la Garonne. Les boues sont déshydratées par une table d'égouttage avec ajout de polymères, stockage en silo et reprises vers une filière de compostage après déshydratation par une unité mobile.

Cette station a fait l'objet en 2020 de 12 contrôles de l'exploitant et d'une visite du SATESE pour l'auto-contrôle.

La nouvelle station atteint un taux de saturation de l'ordre de 47 %, en léger recule par rapport aux années précédentes. Le débit moyen est de 285 m³/j, soit 64 % de la nouvelle capacité de la station et le débit de référence de 537 m³/j.

Tableau 1 : Pollution reçue - Taux de saturation

Paramètres	Capacité nominale	Charges moyennes reçues			Taux moyen de saturation	
		2019	2020	% évol	2019	2020
Équivalent habitant	3 000	1 583	1 415	-10,6%	52,8%	47,2%
Volume (m3/j)	450	289	285	-1,4%	64,2%	63,3%
DBO5 (kg/j)	180	96	83,4	-13,1%	53,3%	46,3%
DCO (kg/j)	360	234	196,4	-16,1%	65,0%	54,6%
MES (kg/j)	210	84	85,3	1,5%	40,0%	40,6%
Azote (kg/j)	42	26	27	3,8%	61,9%	64,3%
Phosph. (kg/j)	15	3	2,8	-6,7%	20,0%	18,7%

Nota : Le calcul de la charge en équivalent habitants est fait sur les valeurs DBO5, DCO et MES

Une bonne qualité du traitement, sauf une mesure en décembre le jour suivant une panne du clarificateur

Une station jugée conforme par la Police de l'Eau en 2020 mais une obligation de faire un diagnostic

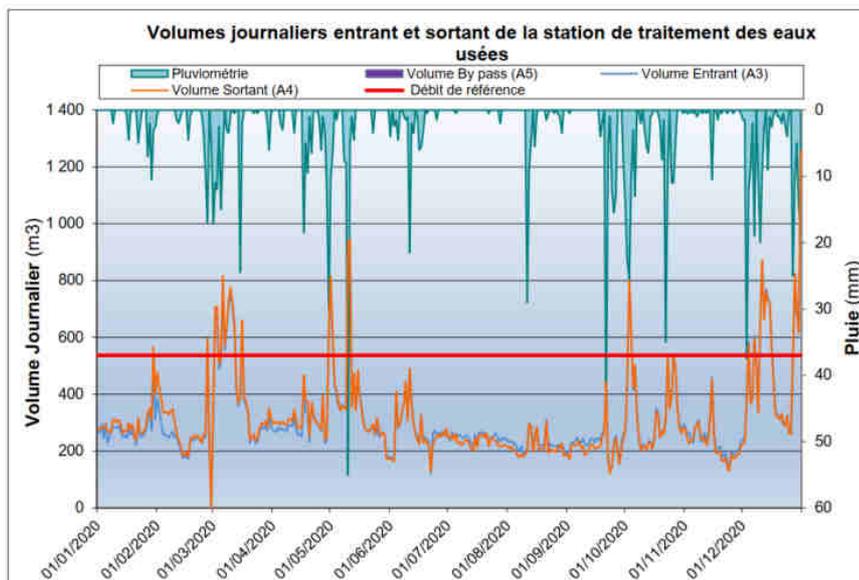
Une station en grande partie agrandie en 2019

La pollution qui arrive à la station correspond en moyenne à 1 415 habitants, ce qui semble un peu faible par rapport à la population théoriquement desservie.

La nouvelle station reçoit en moyenne 64 % de sa capacité hydraulique et 47 % de sa capacité de traitement

Elle reste sensible aux entrées d'eaux parasites avec une valeur moyenne proche de sa capacité nominale. Le débit maximal entrant mesuré en 2020 est de 1 239 m³/j, soit 2,8 fois son débit nominal.

Par rapport au débit nominal de 450 m³, la station a été en surcharge hydraulique 44 jours dans l'année, soit 12 % du temps (13 j et 4 % en 2018, 19 j et 5 % en 2019). Le volume total mesuré en entrée est de 113 828 m³ en 2020 (105 654 m³ en 2019 et 108 597 m³ en 2018).



Le graphique ci-après montre très bien les augmentations de débits lors des épisodes pluvieux. L'incidence de la nappe haute (période hivernale) est peu visible.

Le SATESE indique des dysfonctionnements récurrents des prétraitements depuis des années par faute d'entretien et une concentration en boues trop élevées, ce qui nuit autrement.

Il a été réalisé 12 bilans sur cette station. Les résultats sont les suivants :

Des rendements d'épuration corrects et une conformité des performance indiquée par la Police de l'Eau pour 2020

Paramètres	Qualité du rejet			Rendement de la station			Conformité
	Normatif	Moyen	Moins bon	Normatif	Moyen	Moins bon	
Volume	450,0 m3/j	285,0 m3/j	576,0 m3/j	/	/	/	/
DBO5	25,0 mg/l	2,8 mg/l	3,5 mg/l	80%	99,0%	97,0%	100%
DCO	125,0 mg/l	26,3 mg/l	40,6 mg/l	75%	96,0%	91,0%	100%
MES	30,0 mg/l	3,2 mg/l	5,5 mg/l	90%	98,6%	94,4%	100%

Le rejet est conforme aux normes de cette station aussi bien en concentrations qu'en rendements.

La Police de l'Eau a déclarée la station conforme en collecte, traitement et performance depuis 2018.

IV.3 - LA STATION DE CAPIAN – COMMUNE DE CAPIAN

Cette station d'une capacité nominale de 700 équivalents habitants fonctionne sur le principe des lits plantés de roseaux avec 1 prétraitement et 2 étages de lits. Elle a été mise en service en 2010. Seulement une partie des lits est actuellement alimentée pour tenir compte du faible nombre d'abonnés raccordés.

Après traitement, son rejet s'effectue vers le ruisseau de l'Artolie après passage en été dans une lagune d'infiltration. Les boues formées se stabilisent en fond du premier bassin et doivent faire l'objet d'un curage lorsque le niveau atteint est trop important. Il n'y a pas de débitmètre permanent, ce qui ne permet donc pas de connaître les débits arrivants.

Cette station n'a fait l'objet en 2020 (comme depuis 2012) que d'un bilan de l'exploitant et de 1 visite du SATESE. On restera donc prudent sur des données issues d'une seule analyse par an, avec une station qui devrait monter progressivement en charge. Les résultats montrent une diminution de la charge entrante, ce qui n'est pas cohérent avec le nombre de personnes raccordée et les extensions de réseau. La charge mesurée est à peine à la moitié de la charge théorique.

Le SATESE indique que l'exploitation nécessite d'être améliorée à la fois d'un point de vue réglementaire (cahier d'exploitation incomplet et pas mis à jour), mais surtout de veiller à lutter contre les plantes indésirables, les colmatages des lits et les chemins d'écoulement préférentiels.

Le seul bilan de 2020 montre une diminution de la charge entrante avec seulement 19 % de saturation.

La charge arrivant sur la station représente 148 habitants, ce qui correspond moins de la moitié des abonnés raccordés.

Paramètres	Capacité nominale	Charges reçues (1 bilan/an)				Taux moyen de saturation		
		2018	2019	2020	% évol	2018	2019	2020
Équivalent habitant	700	165	148	133	-9,8%	23,6%	21,1%	19,0%
Volume (m3/j)	105	27,2	18,6	21,2	14,0%	25,9%	17,7%	20,2%
DBO5 (kg/j)	42	8,12	6,7	6,8	1,5%	19,3%	16,0%	16,2%
DCO (kg/j)	84	24,4	22,1	17,7	-19,9%	29,0%	26,3%	21,1%
MES (kg/j)	49	11	10,3	9,7	-5,8%	22,4%	21,0%	19,8%
Azote (kg/j)	9,8	2,32	2,43	1,7	-30,0%	23,7%	24,8%	17,3%
Phosph. (kg/j)	3,5	0,26	0,27	0,2	-25,9%	7,4%	7,7%	5,7%

Nota : Le calcul de la charge en équivalent habitants est fait sur les valeurs DBO5, DCO et MES

La qualité du rejet lors de cette unique analyse montre que la station respecte ses objectifs

Paramètres	Qualité du rejet			Rendement de la station			Conformité
	Normatif	2019	2020	Normatif	2019	2020	
Volume	105,0 m3/j	18,5 m3/j	21,2 m3/j	/		/	/
DBO5	25,0 mg/l	5,0 mg/l	4,0 mg/l	94%	99,0%	97,0%	100%
DCO	90,0 mg/l	80,0 mg/l	60,0 mg/l	89%	95,0%	81,0%	100%
MES	25,0 mg/l	7,0 mg/l	8,0 mg/l	95%	99,0%	95,0%	100%

La Police de l'Eau a classée conforme cette station pour 2019.

Des rejets conformes aux normes

Les mesures sur le milieu naturel depuis 2018 ont montré un impact de la station sur les paramètres phosphore, ce qui est normal car la station n'est pas prévue pour traiter cet élément, mais aussi nitrites et l'ammonium, ce qui montre des dysfonctionnements de la station. Le ruisseau (Le Rau) où sont actuellement faits les analyses pouvant être à sec en amont de la station, la Police de l'Eau a demandé de décaler ces mesures en amont et aval de la confluence du Rau et de l'Artolie.

		Campagne du 17/04/18		Campagne du 23/07/18		Campagne du 17/04/19		Campagne du 07/08/19		Campagne du 17/06/20		Campagne du 12/08/20	
		Amont rejet	Aval rejet	Amont	Aval rejet								
pH		8,3	8	8,3	7,9	8,1	7,7	7,4	7,4	8,2	7,9	7,9	8
Temp	°C	12,2	12,5	17,2	17,8	10,3	10	19	19,6	14,6	15,2	20,1	20,3
O2	mg/lO ₂	10,4	9,9	9,2	7,1	10,6	7,8	6,9	4,2	9,6	9,4	7	6,8
Sat O ₂	%	96	92	96	75	95	69	74	46	94	94	77	76
COD	mg/l	3,43	4,87	1,95	3,54	2,7	3,59	2,36	9,77	3,6	8,18	3,97	3,99
DCO	mg/l	9	20	7	15	7	12	7	30	20	118	23	16
DBO5	mg/l	0,5	2,2	0,6	1,4	1	1,1	0,5	4	2,8	4,6	1,4	1,2
MES	mg/l	13	18	26	20	6,7	4,9	3,9	4,4	285	1690	2	15
NH4	mg/l	0,0558	5,02	0,05	0,232	0,05	0,596	0,05	12,3	0,0954	0,551	0,05	0,1
NO3	mg/l	5,08	20,9	20,6	80,5	10,8	28,2	14,1	110	4,37	7,65	4,28	9,72
NO2	mg/l	0,02	0,626	0,02	0,454	0,02	0,694	0,02	3,59	0,02	0,0784	0,02	0,02
NK	mg/l	1	4,98	1	1	0,5	0,97	1	9,8	1,36	6,77	0,5	0,5
PO4	mg(PO4)/l	0,06	7,37	0,171	0,232	0,043	2,81	0,263	14,2	0,052	0,226	0,073	0,406
Pt	mg/l	0,02	0,856	0,066	1,58	0,039	1	0,091	4,75	0,158	1,28	0,039	0,154
Chlorures	mg(Cl)/l									35,2	27,5	57,3	63,2
SO4	mg(SO4)/l									20,6	19,4	27	36,5
Conductivité	mg/l	620	746	783	1018	828	901	775	1381	633	557	713	761
IBGN						0,0516	0,051	0,1184	0,189				
						Mauvais	Mauvais	Mauvais	Médiocre				

IV.4 - LA FILIÈRE BOUES

Une filière boues par déshydratation et valorisation en compostage

Comme indiquée précédemment, la filière boues retenue est celle d'un stockage des boues extraites du clarificateur (après une déshydratation partielle par table d'égouttage sur la station de Le Tourne), puis une déshydratation mécanique avec une presse mobile pour un envoi en filière de compostage. En 2018, le géotube de la station de Lestiac a été vidé alors qu'il contenait des boues produites en 2017.

Le compostage est assuré par les sociétés PENA et Terres d'Aquitaine.

Les boues de la station de Capien sont pour l'instant stockées sur le premier lit. L'opération de curage et d'évacuation ne devrait pas intervenir avant plusieurs années en raison du type de station (lits à roseaux) et de la faible charge reçue. Le SATESE signale qu'un des lits est plus fortement chargé que les autres

Une production réelle de boues inférieure à la valeur théorique indiquant des pertes de boues

Le tableau ci-dessous donne les valeurs de production de boues et des autres sous-produits. Il indique aussi la production de boues théorique en fonction du nombre de raccordés et de la quantité de DBO5 arrivant sur les stations. On constate que, la production réelle de boues est plus faible que la valeur théorique, laissant supposer des pertes de boues.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Moyenne
Boues							
Tonnes de MS produites	25,43	13,39	37,03	37,62	34,85	67,2	35,9
Station de Lestiac	12,9	3,7	12,9	18,8	17,4	30,5	16,0
Station de le Tourne	12,53	9,69	24,13	18,8	17,5	36,7	19,9
Tonnes de MS évacuées			30,9	50,8	25,9	55,0	41
Volume (m ³ /an)	526	2 446	2 489	4 382	4 373	4 610	3 138
Siccité	0,0%	0,0%	1,2%	1,2%	0,6%	1,2%	0,7%
Conformité	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Valeurs théoriques de la production de boues							
Habitants raccordés	4 144	4 151	4 209	4 442	4 361	4 361	4 278
Boues pour 15 kg/an/hab	62,2	62,3	63,1	66,6	65,4	65,4	64,2
Ratio théorique / réel	40,9%	21,5%	58,7%	56,5%	53,3%	102,7%	55,6%
DBO5 reçus t/an	52,3	56,4	65,7	52,6	59,5	54,5	56,8
Boues pour 0,7 kg/kg DBO5	36,6	39,5	46,0	36,8	41,7	38,2	39,8
Ratio théorique / réel	69%	34%	81%	102%	84%	176%	91%
Autres sous-produits							
Sables (t/an)	12,5	81	3,45	3,45	10,16	10,5	20,2
Graisses (m ³ /an)	49 m3	43 m3	124 m3	124 m3	63 m3	89 m3	81,9
Refus de dégrillage (t/an)	3,1	3,5	5,8	5,8		1,4	3,9

100 % de conformité de la filière

Le SATESE confirme une valeur anormalement élevée de la déclaration des boues produites avec un ratio de 1,6.

Le taux de conformité de la filière boues est de 100 %, car toutes les boues sont traitées selon une filière autorisée.

V - LES TRAVAUX ET PROJETS

Le Syndicat a réalisé ou prévu les travaux et études suivants :

Tranche	Description	Type	Montant
Travaux ou études réalisés en 2020			
41	Fin de l'extension de la station de Le Tourne	Réhab	266 000 €
42	Extension chemin Lavergne à Capien	Travaux	56 000 €
	TOTAL 2020		322 000 €
Travaux ou études projetés en 2021 ou suivant			
45	Réhabilitation de la station de Lestiac	Travaux	84 000 €
46	Déviation du refoulement suite tourne à gauche à Tabanac	Travaux	12 500 €
47	Mise en place diagnostic permanent	Travaux	150 000 €
48	Actualisation diagnostic décennal	Etude	100 000 €
49	Extension réseau secteur Castaing à Capien	Travaux	84 000 €
	Total projet		430 500 €

Le Syndicat devra aussi réaliser les prescriptions des arrêtés de mise en demeure établis par la Police de l'Eau.

VI - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE

Le décret 2007-675 du 2 mai 2007 a précisé les éléments mesurant la performance des services d'assainissement qui doivent être présentés dans le rapport annuel. Les valeurs des indices du présent document sont conformes à ce texte. Il n'a été repris dans le texte du rapport que le résultat des calculs des indices, ceux-ci étant détaillés en annexe.

VI.1 - LES INDICES GÉNÉRAUX

Comme indiqué ci-dessus, on peut retenir les indices suivants :

- Taux de desserte (abonnés raccordables / habitations) : **62 %**
- Schéma réalisé et approuvé en 1999 modifié partiellement en 2016
- Capacité et conception des stations conformément à la réglementation et conformité de la performance (Données 2020 de la Police de l'Eau).
- Taux de conformité des stations de **100 %** et index P254.3 de **100 %** (60,5 % en 2019)

VI.2 - INDICES CONCERNANT LES RÉSEAUX

Depuis 2008, les plans du réseau ont été intégrés à un Système d'Information Géographique (SIG), ce qui permet à l'exploitant de mettre à jour directement les plans sur informatique.

Une connaissance
des réseaux qui
doit s'améliorer

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est de **83** sur un total possible de 120 (75 en 2016). Ce résultat est différent de celui indiqué dans le RAD car le délégataire surestime sa connaissance des dates de pose.

Depuis 2016, des renouvellements de réseaux pour un total de 0,368 km, en particulier en amont des 2 stations, ce qui donne un **taux moyen de renouvellement** des conduites sur 5 ans de **0,20 %** alors qu'il était de 0,48 en 2019 en 2013 et 0,56 en 2018, les renouvellements avant 2016 n'étant plus pris en compte dans le calcul.

Un service qui
s'améliorer

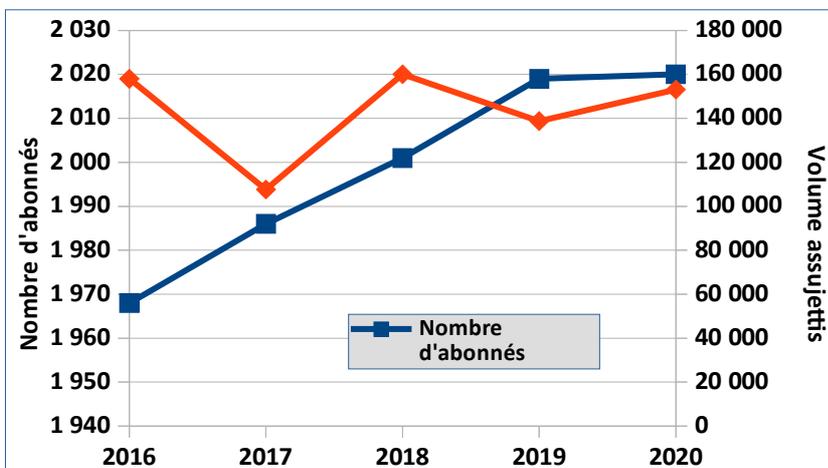
L'absence du suivi précis des déversements par les déversoirs d'orage conduit à un **indice de connaissance des rejets directs** de seulement **20 sur 120**. Cet indice, identique à celui des années précédentes, ne pourra se rapprocher de la note maximale qu'après mise en place des équipements de mesures et de suivi comme demandé par la Police de l'Eau.

Le **taux de curage fréquent s'établit à 0** pour 1 000 km de réseau en l'absence de secteur nécessitant de passer plus d'une fois dans l'année (Il était de plus de 16 de 2015 à 2017 avec 6 secteurs repérés).

VI.2.1 - Les indices concernant les abonnés

Le nombre d'abonnés et les volumes assujettis suivent les courbes suivantes :

On constate sur ce graphique que les données sur les volumes assujettis ne sont pas cohérentes avec l'augmentation des abonnés.



Les données clientèle sont les suivantes :

Des réclamations
qui augmentent

Désignation	2017	2018	2019	2020	Variation en %
Nombre total d'abonnés	1 986	2 001	2 019	2 020	0,0%
Nombre de contacts avec un client	3 374	2 427	2 078	1 540	-25,9%
Nombre de contacts écrits avec un client	578	495	426	342	-19,7%
Nombre de visites en agence	18	8	7	8	14,3%
Nombre de réclamations écrites	43	51	60	60	0,0%
Nombre total de réclamation	370	379	325	231	-28,9%
Nombre d'abonnés mensualisés	823	1 004	1 080	1 105	2,3%
Taux de mensualisation	41,4%	50,2%	53,5%	54,7%	2,3%
Montant des impayés à 6 mois	32 078 €	185 650 €	73 880 €	59 614 €	-19,3%
Créances irrécouvrables	944,00	6 680,00	13 060,00	11 625,00	-11,0%
Taux d'impayés	6,07 %	2,91 %	5,03 %	4,16 %	-17,3%

Un taux d'impayés élevé

Le taux d'impayés se maintient à la valeur de **4,16 %**, en baisse par rapport à 2019. Ce taux est élevé par rapport à d'autres secteurs et la moyenne nationale de 2,45 %.

En 2019, le montant des créances irrécouvrables était élevé car la direction nationale du délégataire avait décidé d'apurer les comptes. On retrouve cependant en 2020 une valeur similaire. Cette valeur correspond à des factures non honorées soit par départ des abonnés avant règlement, soit pour de réels problèmes de précarité des abonnés concernés.

Pour ces derniers, il a été fait usage du fond départemental de solidarité selon le tableau suivant (cumul eau+assainissement pour la partie collectivité) :

	2019	2020
Nombre de dossiers traités	7	23
Montants de l'aide		
Délégataire	272,41 €	382,27 €
Collectivité		
Capian	0,00 €	212,00 €
Langoiran	213,00 €	2 727,71 €
Lestiac	579,02 €	1 060,14 €
Le Tourne	178,00 €	0,00 €
Paillet	759,70 €	7 613,64 €
Tabanac	0,00 €	300,00 €
Villenave	0,00 €	176,90 €
Total collectivité	1 729,72 €	12 090,39 €
Total de l'aide	2 002,13 €	12 472,66 €
Volume vendu	138 740	153 054
Indicateur P109.0	0,014	0,081
Montant versé par collectivité		
Nombre d'abonnés AEP	3 250	3 250
Valeur de la redevance	0,23	0,23
Total redevance	747,50 €	747,50 €

Il n'est pas signalé en 2019 d'abonnés qui ont subi des dégâts suite à des débordements des réseaux d'eaux usées, soit un taux de **0 pour 1 000 habitants**.

Le calcul du nombre de réclamations reçues par le délégataire donne un taux de **29,7 réclamations pour 1 000 abonnés**, en ne tenant compte que des 60 réclamations écrites comme prévu par la réglementation.

Ce taux est élevé et se stabilise cette année. Les causes des contacts et réclamation sont les suivantes :

Motifs du contact	2017	2018	2019	2020	Répartition
Gestion du contrat	484	317	183	162	10,5%
Facturation	288	313	292	206	13,4%
Encaissement	1 269	688	571	378	24,5%
Travaux	38	23	30	14	0,9%
Information	1 258	1 054	822	745	48,4%
Autres	37	32	40	35	2,3%
TOTAL	3 374	2 427	1 938	1 540	

On notera le très grand nombre de contacts en 2017 sur la partie encaissement en raison du transfert du contrat de Nantes à SUEZ.

VII - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE

VII.1 - TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT

VII.1.1 - Préambule

Le tarif facturé pour l'assainissement collectif par chaque abonné comprend une part pour la collectivité, une part pour l'exploitant et la TVA. Ces factures sont calculées en fonction de la consommation d'eau potable..

Chaque abonné paye deux factures d'assainissement collectif par an :

Deux factures par an pour le service de l'assainissement

- une facture prévisionnelle basée sur une estimation à partir des consommations de l'année précédente ;
- une facture définitive lors de la relève des compteurs et qui comprend la prime fixe du second semestre ainsi que la part variable correspondant au volume réellement consommé, diminué du volume pris en compte pour la première facturation.

Il est rappelé que la redevance d'assainissement peut s'appliquer à partir de la mise en service du réseau desservant un abonné, que celui-ci ait réalisé ou non la partie privée de son branchement. Après 2 ans, l'absence d'un raccordement conforme peut entraîner un doublement de la redevance (Article L35-5 du Code de la Santé Publique).

En 2012 le taux de TVA du service assainissement est passé de 5,5 % à 7 % alors que celui du service de l'eau n'a pas changé. En 2014, le taux de TVA est passé à 10 %.

Le changement de délégataire au 1^{er} janvier 2013 a modifié le prix de la part délégataire.

VII.1.2 - La part de la collectivité

La part pour la collectivité sert à couvrir les frais financiers des investissements (emprunts, prévisions pour les réalisations futures,..) ainsi que le fonctionnement du Syndicat. Ce prix est fixé annuellement par délibération de la collectivité en fonction des besoins.

En raison des besoins du service et du déficit prévisible du budget, le Syndicat a augmenté fortement sa part pour l'année 2013. Pour l'année 2021 (délibération du 1^{er} février 2020), le Syndicat a fixé les tarifs suivants :

2020	Prix au 1er janvier 2019	Prix au 1er janvier 2020	Prix au 1er janvier 2021	Variation en % 2021/2020	Variation en valeur
Abonnement	20,00 €/an	21,00 €/an	21,00 €/an	0,00%	0,00 €/an
Consommation	2,000 €/m ³	2,060 €/m ³	2,080 €/m ³	0,97%	0,0200 €/m ³

Le tarif a été augmenté fortement à 2 €/m³ en avril 2018.

VII.1.3 - La part de l'exploitant

Conformément au contrat d'affermage, la part de l'exploitant comprend aussi une part fixe et une part proportionnelle. Cette redevance sert à couvrir les frais d'exploitation.

L'augmentation annuelle suit une formule de calcul qui intègre des paramètres d'évolution du coût de l'énergie, des salaires et des travaux. Elle est fixée par le contrat d'affermage qui lie l'exploitant au Syndicat. Cette formule a fait l'objet d'une négociation lors de la mise en concurrence des entreprises délégataires.

À partir du 1^{er} janvier 2013, le tarif est celui du nouvel exploitant. Il est décomposé en 3 classes de consommation.

2020	Prix au 1er janvier 2019	Prix au 1er janvier 2020	Prix au 1er janvier 2021	Variation en % 2021/2020	Variation en valeur
Abonnement					
Tous	19,68 €/an	20,20 €/an	20,52 €/an	1,58%	0,32 €
Consommation					
0 à 60 m ³	0,8840 €/m ³	0,9080 €/m ³	0,9220 €/m ³	1,54%	0,01 €
61 à 100 m ³	1,3050 €/m ³	1,3400 €/m ³	1,3610 €/m ³	1,57%	0,02 €
> 100 m ³	1,6210 €/m ³	1,6630 €/m ³	1,6900 €/m ³	1,62%	0,03 €

Le tarif du délégataire augmente de 1,6 à 2,6 % par an selon l'évolution des index de la formule de révision.

VII.1.4 - Les taxes

Le service de l'Assainissement étant un service à caractère industriel et commercial, il était soumis à une TVA de 5,5 % jusqu'en 2011 mais ce taux est passé à 7 % en 2012 et 10 % en 2014 ;

La "Redevance Préservation" et la "Contre Valeur Pollution" perçues par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour financer les investissements nécessaires à la préservation et à l'amélioration de la qualité des Eaux sont prélevées sur la facture d'eau potable, même si elle concerne en partie l'assainissement. Depuis 2007, s'ajoute une nouvelle taxe de "Modernisation des réseaux de collecte". Cette redevance s'est stabilisée en 2018 avec une valeur de 0,250 €/m³.

Des augmentations régulières pour faire face aux besoins financiers du Syndicat en raison des lourds investissements

Une diminution importante de la part de l'exploitant lors du changement de contrat

Une augmentation de la part délégataire de 1,52 % en 2019, 2,6 % en 2020 et 1,57 % en 2021

Une TVA à 10 % et une redevance Agence de l'Eau stabilisée

VII.1.5 - Récapitulatif

Comme demandé par la réglementation, les données ci-dessous correspondent à une facture type pour une consommation annuelle de 120 m³/an, ce qui correspond à la moyenne nationale pour une famille de résidents permanents (données INSEE).

En 2019, une facture annuelle de 492,07 €/an, soit un prix de 4,10 €/m³

En 2020 la hausse conjuguée de la part collectivité et délégataire conduit à un montant de 505,71 € TTC, soit 4,21 €/m³ et une hausse globale de 2,77 %

En 2020, les 2 hausses conjuguées amène à un tarif de 4,26 €/m³ pour un total de 511,15 € TTC, soit une hausse de 1,07 %

2020	1er janvier 2019	1er janvier 2020	1er janvier 2021	Variation en % 2020/2019	Variation en % 2020/2021
Part collectivité					
Abonnement	20,00 €/an	21,00 €/an	21,00 €/an	5,00%	0,00%
Consommation	2,0000 €/m ³	2,0600 €/m ³	2,0800 €/m ³	3,00%	0,97%
Part exploitant					
Abonnement	19,68 €/an	20,20 €/an	20,52 €/an	2,64%	1,58%
Consommation					
0 à 60 m ³	0,884 €/m ³	0,908 €/m ³	0,922 €/m ³	2,71%	1,54%
60 à 100 m ³	1,305 €/m ³	1,340 €/m ³	1,361 €/m ³	2,68%	1,57%
> 100 m ³	1,621 €/m ³	1,663 €/m ³	1,690 €/m ³	2,59%	1,62%
Taxes et redevances					
TVA	10,00%	10,00%	10,00%		
Pollution	0,2500 €/m ³	0,2500 €/m ³	0,2500 €/m ³	0,00%	0,00%

Ces données conduisent à une facture moyenne pour 120 m³ :

Facture type pour une consommation de 120 m³/an

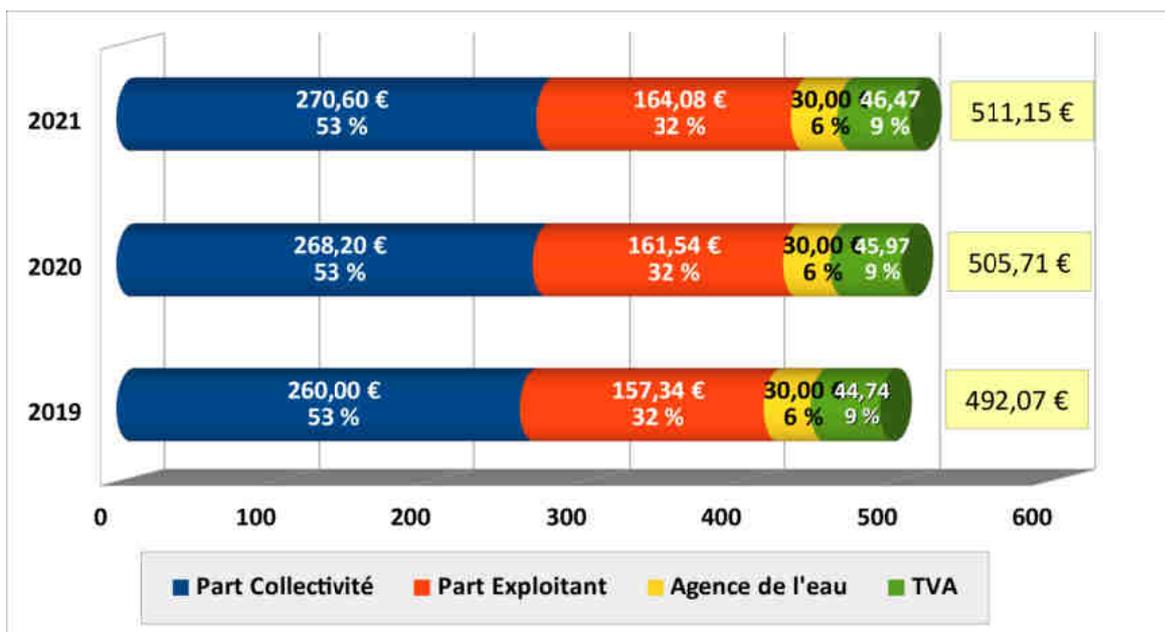
	Prix janvier 2020	Prix janvier 2021	Variation en %	Montant en € / m ³
Part collectivité				
Abonnement	21,00 €	21,00 €	/	0,18 €
Consommation	247,20 €	249,60 €	0,97%	2,08 €
Part exploitant				
Abonnement	20,20 €	20,52 €	1,58%	0,17 €
Consommation	141,34 €	143,56 €	1,57%	1,20 €
Sous total hors taxes	429,74 €	434,68 €	1,15%	3,62 €
Taxes et redevances				
Redevance Pollution	30,00 €	30,00 €	0,00%	0,25 €
TOTAL				
TOTAL Eau hors TVA	459,74 €	464,68 €	1,07%	3,87 €
TVA à 10%	45,97 €	46,47 €	1,07%	0,39 €
TOTAL TTC	505,71 €	511,15 €	1,07%	4,26 €

Le prix moyen de l'eau pour une consommation de 120 m³/an est de 4,26 €/m³ TTC (3,62 €/m³ HT), soit un total TTC de 511,15 €/an (1er janvier 2021)

Le poids de la part fixe (abonnement) est de 9,6 %, soit en dessous du seuil légal des 30%

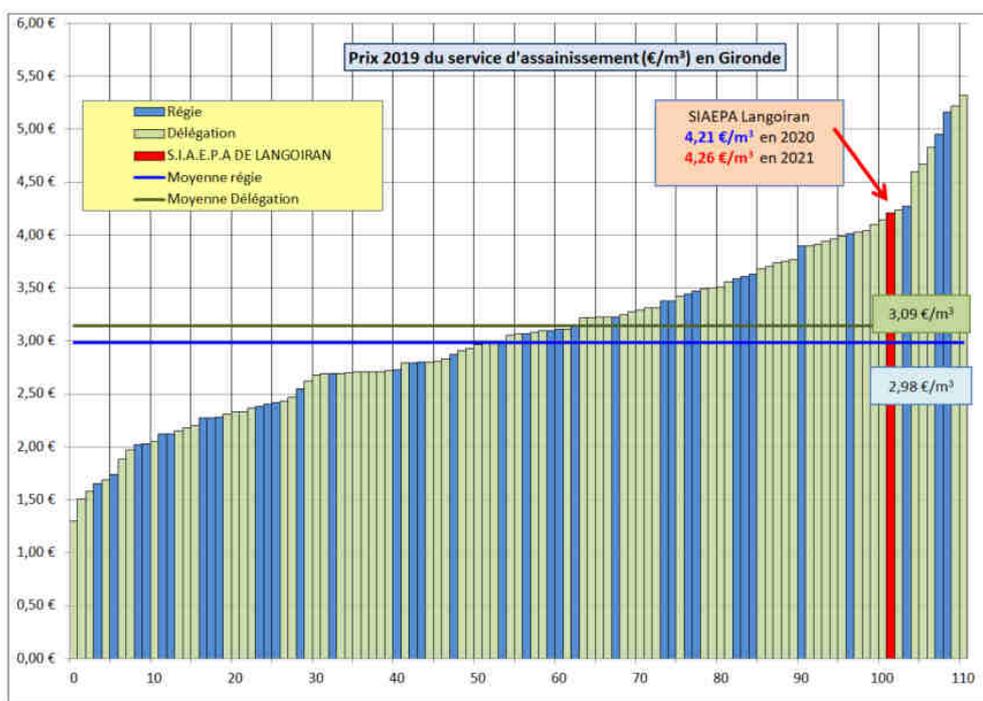
Le graphique ci-dessous donne la répartition des coûts d'une facture de 120 m³.

Composant d'une facture assainissement de 120 m³/an



Par rapport aux autres services de la Gironde, le SIAEPA de Langoiran se classe dans les 10 services les plus chers, avec près de 1,2 €/m³ au-dessus de la moyenne (données 2019).

Un classement dans les collectivités les plus chères de Gironde

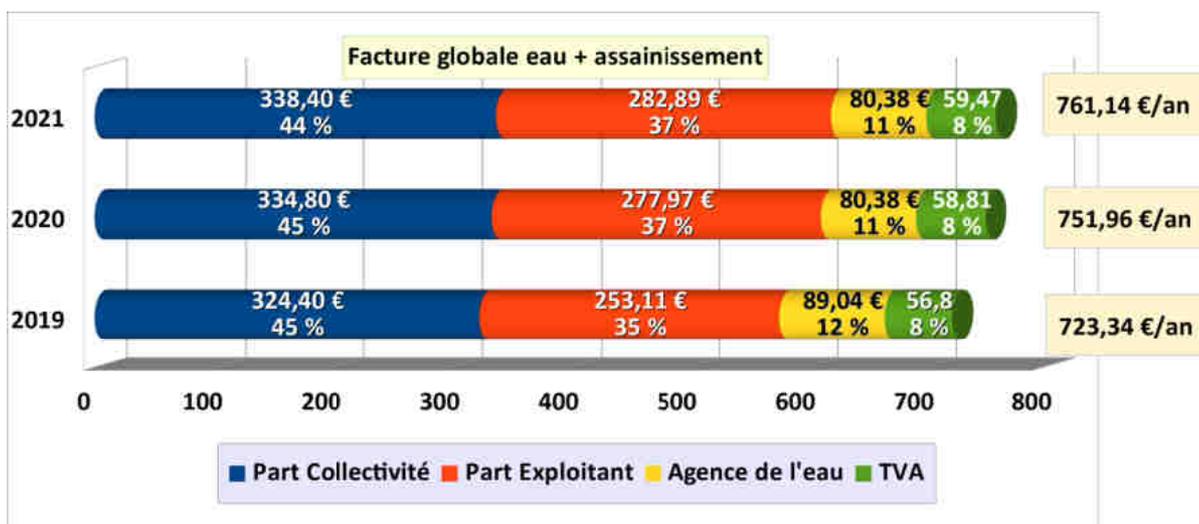


En 2020, un montant annuel de la facture 120 m³ eau + assainissement de 751,96 € TTC, soit un prix de 6,26 €/m³

Si l'on rajoute le prix de l'eau potable, le prix moyen TTC du m³ en 2020 pour une consommation annuelle de 120 m³ est de 6,26 €/m³ (total annuel de 751,96 € TTC), à comparer avec le montant moyen de 5,06 €/m³ soit 607,20 €/an en Gironde en 2019.

Ces montants passent à 761,14 € et 6,34 €/m³ pour l'année 2020, soit 1,28 €/m³ au-dessus du prix moyen.

La facture globale eau + assainissement se décompose ainsi :



VII.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE

VII.2.1 - Les recettes du service de l'Assainissement

En 2020, le service comptabilise 153 054 m³ vendus (138 740 m³ en 2019 et 160 053 m³ en 2018).

Conformément aux éléments financiers décrits ci-dessus, les recettes du service d'assainissement peuvent être estimées dans le tableau suivant (hors PFAC) :

2020	Syndicat	Exploitant	
Nombre d'abonnés	2 020		
Volume vendu	153 054 m ³		
Prix abonnement	21,00 €/an	20,20 €/an	
Prix au m ³	2,0600 €/m ³	1,1778 €/m ³	
Recettes			TOTAL
Part fixe	42 420,00 €	40 804,00 €	83 224,00 €
Consommation	315 291,24 €	180 267,00 €	495 558,24 €
Total théorique	357 711,24 €	221 071,00 €	578 782,24 €
CARE 2020	349 094,00 €	204 662,00 €	553 756,00 €
Rappel CARE 2019	311 083,00 €	168 503,00 €	479 586,00 €
Différence	38 011,00 €	36 159,00 €	74 170,00 €

Une recette du Syndicat et de l'exploitant en hausse et qui se rapproche de la valeur théorique

Nota : Ces chiffres ne correspondent pas au budget qui intègre des montants correspondant à deux exercices, en fonction des dates de reversement de la part collectivité par l'exploitant, ainsi que des variations des abonnés en cours d'année.

Les recettes annoncées se rapprochent des valeurs théoriques avec certainement l'incidence des impayés.

VII.2.2 - Compte administratif

Conformément au Compte administratif voté par le Comité Syndical, on peut retenir le bilan financier suivant

2020		Exploitation	Investissement	TOTAL
Résultat exercice 2020	Dépenses	313 186,21 €	928 735,85 €	1 241 922,06 €
	Recettes	477 258,22 €	450 449,60 €	927 707,82 €
	Balance	164 072,01 €	-478 286,25 €	-314 214,24 €
Report exercice 2019		405 586,40 €	736 076,00 €	1 141 662,40 €
Résultat cumulé au 31/12/2020		569 658,41 €	257 789,75 €	827 448,16 €
Reste à réaliser (dépenses - recettes)			50 000,00 €	50 000,00 €
Clôture exercice 2020		569 658,41 €	207 789,75 €	777 448,16 €

(balance : recettes - dépenses) :

Un compte administratif qui s'équilibre par les emprunts de 2019

Ce compte administratif montre que les recettes n'arrivent pas à compenser les dépenses et que l'exercice est à l'équilibre grâce au bon résultat de 2019, en particulier par l'apport de l'emprunt. L'augmentation de la part syndicale trouve ici sa justification pour continuer de faire des travaux.

VII.2.3 - Évolution de la dette

Le Syndicat a dû faire face à de gros besoins financiers, en particulier pour la station d'épuration de Le Tourne. Il a donc été réalisé les opérations financières suivantes :

- 2018 : un emprunt de 82 700 € sur 20 ans au taux de 1,90 % pour une annuité de 5 013,22 €/an
- 2019 : un prêt-relai de 2 ans d'un montant de 200 000 € au taux de 0,61 %. Cet emprunt sera totalement remboursé en décembre 2020
- 2019 : un prêt de 52 1746 € sur 20 ans au taux de 0,98 % pour une annuité de 2 885,54 €/an
- 2019 : un prêt de 1 100 000 € sur 25 ans au taux de 2,24 % pour une annuité de 63 003,69 €/an avec un décalage du remboursement du capital en 2023 (paiement d'une partie des intérêts seulement) afin de régler l'emprunt relais.

En fonction de ces résultats et en intégrant les avances remboursables de l'Agence de l'Eau, l'encours de la dette est de 2 616 675,90 € en 2020. Il augmente donc de plus de 1 247 000 € par rapport à 2018. La dette s'étale aussi avec des emprunts longs.

Les données du compte administratif permettent d'arriver aux résultats suivants :

Année	2019	2020	2020 hors prêt relais	Variation
Encours de la dette	2 616 548,41 €	2 616 675,90 €	2 616 675,90 €	127,49 €
Remboursement annuel	250 310,81 €	478 756,41 €	277 804,13 €	27 493,32 €
dont capital	193 797,17 €	403 942,11 €	203 942,11 €	10 144,94 €
dont intérêts	56 513,64 €	74 814,30 €	73 862,02 €	17 348,38 €
Nombre d'abonnés	2 019	2 020	2 020	1,00 €
Dette par abonnés	1 295,96 €	1 295,38 €	1 295,38 €	-0,58 €
Remboursement annuel par abonné	123,98 €	237,01 €	137,53 €	13,55 €

Comme indiqué en annexe, la durée d'extinction de la dette en fonction des éléments du budget 2020 est de 21 ans à cause des emprunts récents sur des durées longues et des faibles marges budgétaires.

L'évolution estimée des annuités de la dette (hors nouvel emprunt) sur les prochaines années est donnée ci-après. On constate une augmentation jusqu'à un pic de 480 000 €/an d'annuités en 2020 en raison du remboursement des 200 000 € du prêt relais, puis des chutes successives pour arriver à 200 000 € en 2024 puis un plateau à 71 000 € de 2029 à 2038, un autre plateau à 63 000 € pour finir les emprunts en 2044.

Le Syndicat va donc récupérer des capacités financières progressivement sur les 10 prochaines années, hors nouvel emprunt.

L'état de la dette est détaillé ci-dessous :



De gros besoins financiers avec de nouveaux emprunts

Des annuités de la dette de 124 € par abonné

Une dette qui diminue à partir de 2024

N°	Année début	Libellé	Prêteur	Durée	Taux	Durée restante	Date fin	Montant initial	Montant restant dû	Annuité de l'année 2020		
										Capital	Intérêts	Annuité
1	2002	Tvx	Dexia	19 ans	5,51%	1	2021	174 401,68 €	13 078,97 €	12 395,96 €	1 403,67 €	13 799,63 €
2	2014	Tvx	CA	9 ans	4,71%	3	2023	71 706,42 €	23 278,60 €	7 072,15 €	1 429,52 €	8 501,67 €
3	2009	Bourg Tabanac	CA	19 ans	5,35%	8	2028	300 000,00 €	150 573,33 €	14 781,24 €	8 846,47 €	23 627,71 €
4	2005	Cap Horn	CE	18 ans	4,65%	3	2023	55 000,00 €	11 198,24 €	3 406,01 €	679,10 €	4 085,11 €
5	2005	Moulin	CE	18 ans	4,65%	3	2023	13 750,00 €	2 799,55 €	851,51 €	169,77 €	1 021,28 €
6	2005	Rouquey O	CE	18 ans	3,86%	3	2023	154 750,00 €	30 859,66 €	9 395,34 €	1 851,73 €	11 247,07 €
7	2005	ST lestiacc	CE	18 ans	3,92%	3	2023	60 806,00 €	12 047,16 €	3 712,31 €	731,66 €	4 443,97 €
8	2004	Rouquey E	Dexia	18 ans	4,51%	2	2022	178 750,00 €	24 565,58 €	11 493,56 €	1 626,27 €	13 119,83 €
9	2012	Paillet	CA	15 ans	4,45%	7	2027	65 990,01 €	36 150,02 €	4 322,45 €	1 801,02 €	6 123,47 €
10	2018	Prêt 2018	CE	20 ans	1,90%	18	2038	82 770,00 €	75 823,45 €	3 505,96 €	1 507,26 €	5 013,22 €
11	2010	STEP Capiant	CE	15 ans	3,14%	5	2025	192 000,00 €	72 258,88 €	13 159,06 €	2 682,12 €	15 841,18 €
12	2011	Tr1 Capiant	CE	10 ans	3,79%	1	2021	125 180,00 €	14 608,97 €	14 075,51 €	1 087,14 €	15 162,65 €
13	2012	Tabanac	CM	15 ans	4,85%	7	2027	120 000,00 €	65 041,69 €	7 653,74 €	3 525,73 €	11 179,47 €
14	2015		CE	10 ans	2,15%	5	2025	50 000,00 €	26 282,08 €	4 929,22 €	671,04 €	5 600,26 €
15	2015		CE	10 ans	2,15%	5	2025	40 000,00 €	21 025,64 €	3 943,38 €	536,83 €	4 480,21 €
16	2015		CE	10 ans	1,93%	5	2025	50 000,00 €	25 798,48 €	4 870,33 €	591,91 €	5 462,24 €
17	2007	Pied Chateau	CE	19 ans	4,07%	6	2026	167 500,00 €	62 277,21 €	9 005,99 €	2 901,23 €	11 907,22 €
18	2007	Fontayne	CE	19 ans	4,07%	6	2026	87 500,00 €	32 532,87 €	4 704,62 €	1 515,57 €	6 220,19 €
19	2007	Giratoire	CE	20 ans	4,24%	7	2027	100 000,00 €	44 072,80 €	5 229,94 €	2 287,65 €	7 517,59 €
20	2008	STEP LeTourne	CE	15 ans	4,29%	3	2023	300 000,00 €	75 523,46 €	22 993,46 €	4 531,78 €	27 525,24 €
21	2008	Terrey	CE	15 ans	4,29%	3	2023	110 000,00 €	27 691,91 €	8 430,94 €	1 661,65 €	10 092,59 €
22	2019	STEP Tourne	CE	25 ans	2,24%	24	2044	1 100 000,00 €	1 100 000,00 €		24 640,00 €	24 640,00 €
23	2002	Tvx	CE	21 ans	5,10%	3	2023	91 469,41 €	16 437,72 €	4 956,24 €	1 091,09 €	6 047,33 €
24	2019	Prêt relais	CE	2 ans	0,61%	1	2021	200 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €	952,28 €	200 952,28 €
25	2005	Rte Créon	Dexia	20 ans	3,46%	5	2025	162 000,00 €	49 910,84 €	9 003,39 €	2 038,43 €	11 041,82 €
26	2013	Paillet	Dexia	15 ans	5,29%	8	2028	102 237,02 €	61 511,91 €	6 054,83 €	3 574,28 €	9 629,11 €
27	2019	Prêt 2019	CM	20 ans	0,98%	19	2039	52 176,00 €	49 801,78 €	2 374,22 €	479,10 €	2 853,32 €
28	2013		AGE	15 ans	0,00%	8	2028	66 202,50 €	48 548,50 €	4 413,50 €	0,00 €	4 413,50 €
29	2014	Capiant	AGE	15 ans	0,00%	9	2029	28 372,50 €	20 118,70 €	1 594,72 €	0,00 €	1 594,72 €
30	2011	Tr30G	AGE	14 ans	0,00%	5	2025	23 920,93 €	7 973,73 €	3 721,03 €	0,00 €	3 721,03 €
31	2010	Bourg Tabanac	AGE	14 ans	0,00%	4	2024	55 815,50 €	14 884,17 €	1 891,50 €	0,00 €	1 891,50 €
TOTAL GÉNÉRAL								4 382 297,97 €	2 216 675,90 €	403 942,11 €	74 814,30 €	478 756,41 €

VIII - SYNTHÈSE GÉNÉRALE

La réglementation prévoit pour toutes les collectivités la production chaque année d'indicateurs de performance et de caractérisation technique et financière du service. Ces éléments sont commentés dans le texte ci-dessus et calculés dans l'annexe jointe.

Ce tableau montre :

- La station de lestiacc redevenant conforme, les indices sur la conformité des stations reviennent à 100 %, ce qui est satisfaisant. Cependant, la station de lestiacc doit faire l'objet de travaux et d'une attention particulière du délégataire
- Une quantité de boues produites trop importante par rapport à la théorie ; Soit il s'agit de déstockage de l'année 2019, soit d'erreurs de mesures
- Un indicateur de connaissance du réseau qui reste correct mais qui était surestimé car en réalité le délégataire ne connaît pas la date de pose de 165 tronçons sur les 896, soit 18 % et ne dispose d'aucune altimétrie. Le véritable score est donc de 83/120 et non pas de 105/120 comme annoncé.
- la disparition des points de curages fréquents ;
- Le taux de renouvellement qui se baisse car le calcul ne retient que les 5 dernières années ;
- Des réclamations toujours aussi nombreuses ;
- **Un taux d'impayés qui atteint des niveaux trop élevés**
- Le prix de l'eau pour la part assainissement a encore augmenté et reste très au-dessus des valeurs moyennes nationales.
- Les nouveaux emprunts long et la faible marge budgétaire entraînent une augmentation de la durée de remboursement de la dette

Code fiche	Intitulé	Unité	Valeurs 2019	Valeurs 2020	Evolution 2020/2019	Valeurs ONEMA
A - Indicateurs descriptifs du service						
D201.0	Nombre d'habitants desservis	hab	4 543	4 525	/	/
D202.2	Autorisation de déversement industriel	U	0	0	/	/
D203.0	Quantité de boues	T MS	24,8	55,0	++	/
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (n+1)	€/ m3	4,21	4,26	--	1,94
B - Indicateurs de performance						
P201.1	Taux de desserte par les réseaux	%	62,0	62,0	/	97,5
P202.2	Indice de connaissance patrimonial du réseau	X / 120	83	83	/	59
P203.3	Conformité de la collecte	%	100	100	/	97
P204.3	Conformité des équipements des stations	%	100	100	/	98
P205.3	Conformité de la performance des stations	%	67	100	++	96
P206.3	Taux de conformité d'évacuation des boues	%	100	100	/	98
P207.0	Montant des abandons de créance	€/m ³	0,002	0,080	/	0,01
P251.1	Taux de débordement (pour 1 000 habitants)	Nb/1000	0,0	0,0	/	0,22
P252.2	Points de curage fréquent (pour 100 km)	Nb/100	0,00	0,00	/	5,06
P253.2	Taux moyen de renouvellement du réseau	%	0,48	0,20	--	0,51
P254.3	Taux de conformité des stations acte individuel	%	60,5	100	++	94
P255.3	Indice de connaissance des rejets	X / 120	20	20	/	28
P256.2	Durée d'extinction de la dette	an	2,1	21,0	--	4,6
P257.0	Taux d'impayés	%	5,03	4,16	++	2,63
P258.1	Taux de réclamation (pour 1 000 abonnés)	Nb/1000	29,7	29,7	/	2,68

Données ONEMA : valeurs sur des services de taille similaire

Valeur en rouge : moins bon que les chiffres ONEMA ++ : évolution favorable -- : évolution défavorable

La facture de 120 m³ pour la partie assainissement est de 505,71 € TTC en 2020 et 511,15 €/an en 2021 conduisant à un prix de l'eau (part assainissement) de 4,26 €/m³.

La facture eau + assainissement de 120 m³ en 2020 est de 751,96 € TTC, soit 6,26 €/m³. Elle est largement au-dessus des valeurs 2019 sur la Gironde, soit 5,06 €/m³ TTC

D'autres indications chiffrées sont données en annexe.

FICHE DE SYNTHÈSE DES INDICES DE PERFORMANCE ASSAINISSEMENT

Collectivité : **SIAEPA de Langoiran**
 Service : **Assainissement Collectif**
 Année : **2020**

A - Indices conformes aux décrets du 2 Mai 2007

1 - Taux de desserte - P201.1

VP 056 : Nombre d'abonnés du service : **2 020** (2019 en 2019) Ratio AEP : 2,24 hab / abonné
D201.0 : Nombre d'habitants desservis : 4 525 (4543 en 2019)
VP 124 : Nombre potentiel d'abonnés : 3 259 (selon abonnés au réseau AEP)
P201.1 : Le taux de desserte est de : **62,0%** (valeur en 2019 : 62 %)

2 - Indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées - P202.2

A - Plan des réseaux

Existence d'un plan complet des réseaux et autosurveillance
 Plan mis à jour annuellement

B - Inventaire des réseaux

Inventaire de 50% des réseaux et mise à jour
 Matériaux et diamètre connus (% de connus)
 Date de pose (% linéaire connu)

C - Compléments (si A + B > 40)

Altimétrie de la moitié du réseau
 Altimétrie au-dessus de 50%
 Localisation des ouvrages annexes
 Mise à jour inventaire équipements électromécanique
 Précision nombre de branchements par tronçon de réseau
 Récapitulatif et localisation des interventions
 Programme pluriannuel des inspections et réparations
 Mise en œuvre du plan pluriannuel de renouvellement des canalisations

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
10	X		10
5	X		5
TOTAL A			15
10	X		10
0 à 5	98%		5
0 à 15	81%		13
TOTAL A+B			43
10		x	
0 à 5	0%		0
10	X		10
10	X		10
10		X	
10	X		10
10	X		10
10		X	
TOTAL			83

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux eaux usées (P202.2) est de **83 sur 120**

L'indice de l'année 2019 était de : 83 sur 120

3 - Conformité de la collecte des effluents, des équipements et de la performance des ouvrages d'épuration

Schéma d'assainissement : Réalisé : Oui Approuvé : Oui (en 1998 et 2000)
 Pollution de la zone collective : 121,20 kg/j de DBO5 (base 60 g / abonné potentiel)
 Pollution industrielle :
TOTAL 121,20 kg/j de DBO5

Existence d'un traitement respectant les articles R2224-10 à R2224-14 : Oui

Existence d'une surveillance respectant l'article R2224-15 : Oui

Nombre de bilans réalisés : 26	Le Tourne	Lestiac	Capian
Bilans conformes : 25	Autocontrôle : 13	12	1
	Conformité : 13	11	1
Bilans dans domaine de garantie : 25	100%	92%	100%
Bilans conformes dans DTG : 24	dans DTG 12/12	11/11	1/1

Données Police de l'Eau août 2021 sur bilans 2020	Conformité collecte (P203.3)	Conformité équipement (P204.3)	Conformité performance locale (P205.3)	DBO5 en kg/j	2019
Le Tourne	100%	100%	100%	83,4	100%
Lestiac	100%	100%	100%	66	0%
Capian	100%	100%	100%	6,8	100%
Moyenne	100%	100%	100%	156,2	66,7%
Total pondéré de conformité des stations à l'acte individuel (P254.3)				100,0%	60,5%

Nota : ces données sont fournies par la Police de l'Eau. Les indicateurs ne sont pas valables pour les installations de moins de 2 000 eq.hab

4 - Indices réseaux de collecte

Nombre de kilomètre de réseau : 36,24 km

	2020	2019	2 018	2017	2016	Moyenne
Nombre de kilomètre renouvelé :	0,000	0,045	0,278	0,045	0,000	0,074

Nombre de demande d'indemnisation suite à débordement :	0	Total	0,368 km
Point du réseau ayant nécessité plus de 2 interventions :	0		

	2020	2019	
P253.2 Taux moyen de renouvellement du réseau sur 5 ans	0,20%	0,48%	P253.2
P251.1 Taux de débordement pour 1 000 habitants	0,0%	0,0%	P251.1
P252.2 Taux de curage fréquent pour 100 km	0,0%	0,0%	P252.2

5 - Indice sur les ouvrages de traitement

Production théorique de boues : 54,5 t MS (0,7 kg MS/ kg DBO5 traité / an) abonnés :
Production réelle de boues : 67,2 t MS soit 123,2 % (34,8 t en 2019)
 Filière boues : déshydratation mobile et compostage
 Conformité de la filière : **Oui**
Boues éliminées par la filière : 55,0 t MS

	2020	2019	
P206.3 Taux de conformité de la filière boues	100,0%	100,0%	P206.3

6 - Indices de connaissance des rejets au milieu naturel - P255.3**a - Indices de Base**

Identification des points de rejets potentiels (déversoir)
 Evaluation du bassin amont aux déversements
 Témoins des moments et importance des déversements
 Réalisation de mesures de débit et pollution des rejets
 Existence d'un rapport des dispositions de surveillance
 Connaissance qualité du milieu récepteur et impacts rejets

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
20	X		20
10		X	
20		X	
30		X	
10		X	
10		X	
TOTAL			20

b - Indices complémentaires

Evaluation des rejets pluviaux en pseudo séparatif
 Suivi pluviométrie et rejets pluviaux en unitaire

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
10		X	
10		X	
TOTAL			0

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3) est de 20 sur 120

L'indice de l'année 2019 était de : 20 sur 120

7 - Indices liés au fonctionnement du service

Nombre d'abonnés domestiques :	2 020 abonnés
Nombre de réclamation :	60 réclamations
Nombre de nouveaux branchements réalisés par délégataire :	0 nouveaux branchements
Délai contractuel d'ouverture du branchement :	15 jours
Nombre de non respect du délai d'ouverture :	0 Non respect

	2020	2019
P258.1 Taux de réclamation = Nombre de réclamation pour 1 000 abonnés	29,70	29,72
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100,0%	100,0%

8 - Indices financiers

Nombre d'abonnés :	2 020	Consommation :	2,0600 €/m3
Montant abonnement :	21,00 €/an	Volume facturé :	153 054 m3

Recettes Assainissement Collectif		Dépenses Assainissement Collectif	
Vente d'eau :	404 669,74 €	Frais généraux :	13 029,99 €
Taxes assainissements		Charge du personnel :	
Subventions d'exploitation :	24 143,06 €	Charges financières :	121 838,24 €
Recettes d'équipement :	137 301,23 €	Capital de la dette :	403 942,11 €
Recettes financières :	68 049,76 €	Travaux :	386 421,64 €
Report année n-1 :	1 141 662,40 €	Charges exception. :	12 000,00 €
Divers :		Autres charges :	11 146,05 €
TOTAL Recettes :	1 775 826,19 €	TOTAL Dépenses :	948 378,03 €
Bilan :	827 448,16 €	Reste à réaliser :	50 000,00 €
Clôture Compte Administratif		777 448,16 €	

Nota : Toutes les opérations budgétaires ne sont pas indiquées

	2020	2 019	Variation	
			en valeur	en %
Encours de la dette	2 216 675,90 €	2 616 548,41 €	-399 872,51 €	-15,3%
Recettes réelles	634 163,79 €	2 249 546,73 €	-1 615 382,94 €	-71,8%
Dépenses réelles	936 378,03 €	1 198 845,06 €	-262 467,03 €	-21,9%
Capital remboursé	403 942,11 €	193 797,17 €	210 144,94 €	108,4%

Montant des factures impayées (année n-1):	21 362,00 €	n= 9	2 019
Montant des abandons de créances :	12 201,00 €	0,080 €/m3	23 dossiers 513 529 €

	2020	2019
Epargne brute = recettes réelles - dépenses réelles hors capital remboursé	101 728 €	#####
Durée d'extinction de la dette = rapport Encours / Epargne brute	21,8 ans	2,1 ans
Taux d'impayés (P257.0)	4,16%	5,03%

9 - Récapitulatifs - Code fiche selon circulaire du 28 Avril 2008

Code fiche	Intitulé	Valeur
A - Indicateurs descriptifs du service		
D. 201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	4 525
D. 202.2	Nombre d'autorisation de déversement industriel	0
D. 203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	55,0 t MES / an
D. 204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (N+1)	4,26 €/m3
B - Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par les réseaux	62,0%
P202.2	Indice de connaissance patrimonial du réseau	83 sur 120
P203.3	Conformité de la collecte	100,0%
P204.3	Conformité des équipements des stations	100,0%
P205.3	Conformité de la performance des stations	100,0%
P206.3	Taux de conformité d'évacuation des boues	100,0%
P207.0	Montant des abandons de créance ou fond de solidarité	0,080 €/m3
P251.1	Taux de débordement des effluents (pour 1 000 habitants)	0,0
P252.2	Nombre de points de curage fréquent (pour 100 km)	0,0%
P253.2	Taux moyen de renouvellement du réseau	0,20%
P254.3	Taux de conformité des stations à l'acte individuel	100,0%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel	20 sur 120
P256.2	Durée d'extinction de la dette	21,8 ans
P257.0	Taux d'impayés sur la facturation de l'année précédente	4,16%
P258.1	Taux de réclamation (pour 1 000 abonnés)	29,7

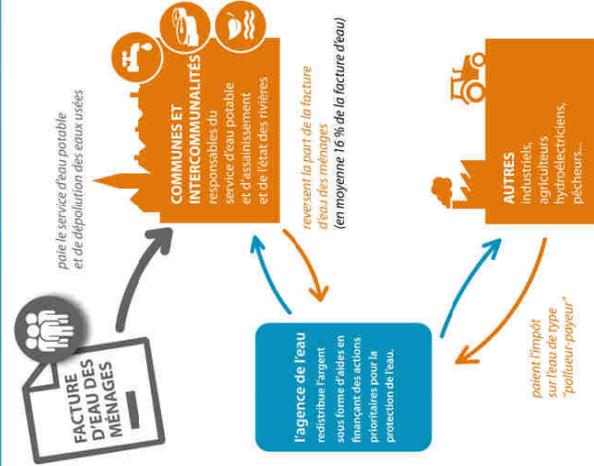
NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destinée notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans le neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition mars 2021
CHIFFRES 2020

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne (estimation Adour-Garonne d'après SISPEA - données agrégées disponibles - 2018).

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.service-eaufrance.fr



Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne :



de l'agence de l'eau Adour-Garonne : <https://www.eau-grandsudouest.fr/>

COMBIEN ONT COÛTÉ LES REDEVANCES 2020 ?

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçus par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 306 millions d'euros dont 2,55 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui a payé quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne

<p>0,10 € de redevance de pollution payés par les éleveurs concernés</p>	<p>2,20 € de redevance de pollution payés par les industriels y compris réseaux de collecte et les activités économiques concernées</p>	<p>70,30 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)</p>
<p>6,10 € de redevance de pollution diffuses payés par les distributeurs de produits phyto-sanitaires et répétés sur les prix des produits</p>	<p>100 € de redevances payées par l'agence de l'eau</p> <p>100 millions en 2020</p>	<p>1,80 € de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payés par les usagers concernés (pêcheurs)</p>
<p>2,20 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants</p>	<p>4,30 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques (hors irrigants)</p>	<p>13 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau</p>

À QUOI ONT SERVI LES REDEVANCES EN 2020 ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2020, elles ont représenté environ 265 millions d'euros sur le plan de mesures incitatives.

interventions / aides

Comment se sont réparties les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) - source agence de l'eau Adour-Garonne

<p>4,70 € aux acteurs économiques pour la réduction de la pollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux, pour l'eau</p>	<p>7,40 € pour l'alimentation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance eau, éducation, information)</p>	<p>38,40 € aux collectivités pour la protection des eaux usées urbaines et rurales</p>
<p>11,40 € pour des actions de dépollution dans l'agriculture</p>	<p>100 € d'aides accordées par l'agence de l'eau</p> <p>100 millions en 2020</p>	<p>9,50 € aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable</p>
<p>12,20 € aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau</p>	<p>15,90 € principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides).</p>	<p>0,50 € pour la solidarité internationale</p>

* S'y ajoute la contribution aux opérateurs de la biodiversité et le fonctionnement de l'Agence.

ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2020

En 2020, l'Agence a mis en place un plan de soutien pour relancer une dynamique de projets d'investissement malgré le contexte particulier de la crise sanitaire. Les mesures essentielles de ce plan ont été la bonification des taux d'aide, l'assouplissement de certaines conditions d'éligibilité et le lancement de plusieurs appels à projets dans différents domaines. Au total, 65 M€ d'aide ont été attribués dans le cadre de ce plan de soutien sur le bassin Adour Garonne, principalement pour l'assainissement et l'eau potable. En 2021, l'Agence poursuit son accompagnement renforcé en contribuant au plan France Relance.

POUR ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DES USAGES AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de 160 M€ ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique. Les solutions fondées sur la nature qui visent à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes en représentent la plus grande part, il s'agit notamment des opérations de restauration de cours d'eau ou des aides à la conversion à l'agriculture biologique.

POUR RÉDUIRE LES POLLUTIONS DIFFUSES EN ENCOURAGEANT LES PRATIQUES LES PLUS FAVORABLES À L'ENVIRONNEMENT

Plus de 30 M€ ont été consacrés en 2020 à la lutte contre les pollutions diffuses, dont par exemple :

- plus de 12 M€ pour l'agriculture biologique pour 9 300 hectares,
- 5,6 M€ d'aide dans le cadre d'investissements,
- 61 captages d'eau potable dits prioritaires (captage Grenelle ou conférence environnementale) bénéficient d'une démarche de plan d'actions territorial (PAT) mise en œuvre
- 19 collectifs d'agriculteurs engagés dans une transition vers des systèmes agro-écologiques à faible dépendance en pesticides ont été aidés (dispositif dit « groupe 30 000 »),
- 6,5 M€ pour les paiements pour services environnementaux, pour valoriser les pratiques existantes d'une agriculture de qualité qui protège l'eau, les sols, les milieux et la biodiversité sur nos territoires. 30 démarches territoriales ont permis d'attribuer 856 PSE.

POUR PROMOUVOIR UNE GESTION QUANTITATIVE DURABLE ET ÉCONOME DE LA RESSOURCE EN EAU

- 32 M€ ont été consacrés en 2020 à la gestion quantitative de la ressource et aux économies d'eau, grâce à ces aides, 4,1 millions de m³ ont été économisés ou substitués au travers des projets aidés,
- 9 projets de territoire pour la gestion de l'eau sont en cours de collaboration ou de mise en œuvre sur le bassin Adour-Garonne.

POUR ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES LES PLUS FRAGILES DANS LA GESTION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

86 M€ ont permis d'accompagner des communes situées dans des zones défavorisées pour des travaux d'assainissement et d'eau potable. L'Agence souhaite en effet soutenir particulièrement les communes rurales en proposant des modalités susceptibles de pérenniser les travaux engagés.

POUR ACCOMPAGNER LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

En 2020, plus de 42 M€ ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- 662 km de cours d'eau ont été aidés pour accompagner la restauration de leur fonctionnalité hydromorphologique,
- 57 ouvrages du bassin ont été équipés afin d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et bon déroulement du transport des sédiments),
- l'Agence a accompagné la restauration, l'entretien ou l'acquisition de plus de 35 000 ha de ZH.

POUR RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE L'EAU EN RÉDUISANT LES POLLUTIONS PONCTUELLES

- 2,8 M€ ont permis d'améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement par temps de pluie, ainsi environ 7,3 hectares ont été désimperméabilisés ou déracordés du réseau public.
- 83 M€ ont été consacrés en 2020 aux investissements de dépollution domestique principalement sur des masses d'eau en mauvais état subissant une pression domestique forte,
- pour réduire les pollutions dispersées des petites entreprises, des démarches collectives ont été encouragées par l'Agence : 165 entreprises de peinture ont été mises en conformité. 371 kg de substances dangereuses ont été supprimées.

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Pyrénées, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national). Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources

souterraines et un littoral d'environ 630 km. Sur ses 7,8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitats épars. C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne

Siège
90 rue du Fénétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Délégations territoriales :

Atlantique-Dordogne
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 11 19 99
Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86
et

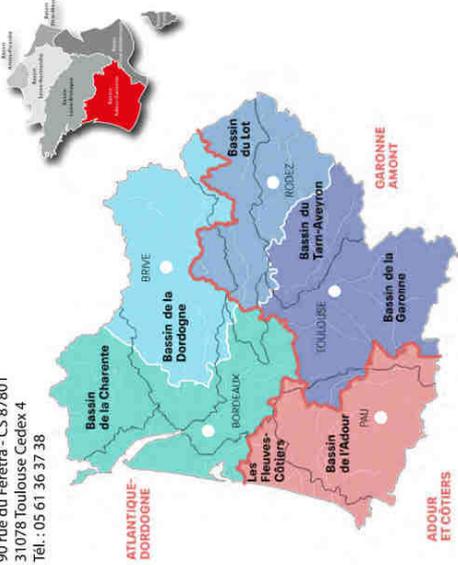
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél. : 05 53 88 02 00
Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

Adour et côtiers

7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
Tél. : 05 59 80 77 90
Départements 40 • 64 • 65

Garonne Amont

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
Tél. : 05 65 75 56 00
Départements 12 • 30 • 46 • 48
et
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 43 26 80
Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82.



DU 1^{ER} MARS
AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021

Donnez votre avis !

consultation nationale
sur la politique de l'eau

Donnez votre avis sur

Rendez-vous sur
eau-grandsudouest.fr

L'eau

Tous concernés, tous mobilisés
pour notre patrimoine commun, l'eau !

